



Le 7^e Programme cadre de recherche et développement (PCRD)

Bâtir l'Europe de la connaissance

Références : « Bâtir l'Europe de la connaissance au service de la croissance » – COM(2005)119 du 6 avril 2005. Règlement général : décision du conseil n°1982/2006/CE du 18/12/2006. Les règlements concernant les programmes spécifiques ont été publiés au JO L400 du 30 décembre 2006.
Budget 2007-2013 : 50,521 Md€.

Objectifs et contenu

Le Programme cadre de recherche et développement soutient les projets européens de recherche & développement portés par des acteurs publics ou privés.

Avec le 7^e PCRD (ou FP7 pour *framework programme*), l'Union européenne dispose d'un outil majeur pour assurer le développement de la société de la connaissance, volet important de la Stratégie de Lisbonne. Il succède au 6^e PCRD de la période 2000-2006 qui avait été doté d'un budget de 17,5 Md€.

Le 7^e PCRD couvrira les principales composantes de la recherche européenne en s'articulant autour de 4 programmes majeurs :

- **Coopération** : soutien aux projets transnationaux de recherche menés en coopération dans 10 domaines thématiques prioritaires (cf. page 52). La contribution au développement durable constitue un thème transversal du programme « Coopération », qui disposera d'un budget de 32,292 Md € pour la période 2007-2013.
 - **Idées** : soutien à des activités de recherche à l'initiative des chercheurs eux-mêmes, au niveau national ou international. Un Conseil européen de la recherche doit être créé pour mettre en œuvre ce programme qui recevra 7,460 Md€.
 - **Personnes** : soutien à des chercheurs individuels et encouragement de la mobilité en continuité du programme Marie Curie. Ce programme disposera de 4,727 Md€.
 - **Capacités** : soutien aux capacités de recherche : infrastructures, groupements régionaux, PME, thème « La science dans la société », soutien au développement cohérent des politiques et activités de coopération internationale, avec un budget de 4,291 Md€.
- Le 7^e PCRD soutient également les **actions scientifiques et techniques directes non nucléaires** menées par le Centre commun de recherche (CCR ou JRC, Joint Research Center). 1,751 Md € seront consacrés à ces actions. Le Centre commun de recherche conduit des activités de recherche en appui aux politiques communautaires, indépendamment des objectifs des politiques pour la recherche des États membres. Le CCR s'appuie sur 8 instituts de recherche thématique dont l'Institut de l'environnement, situé à Ispra, en Italie.

Le 7^e PCRD devra coordonner ses interventions avec le programme cadre de compétitivité et d'innovation (CIP) et avec les fonds structurels.

Place pour les éco-technologies

L'environnement, l'énergie et les transports sont trois des 10 domaines thématiques retenus dans le cadre du programme **coopération**. Les budgets consacrés à ces thèmes sont respectivement de 1,9 Md €, 2,3 Md € et 4,2 Md € pour la période 2007-2013.

- **Le thème Environnement** s'articule autour de 4 axes de recherche :
 - Changements climatiques, pollution et risques.
 - Gestion durable des ressources.
 - Éco-technologies :
Technologies environnementales pour l'observation, la prévention, l'atténuation, l'adaptation, l'assainissement et la restauration de l'environnement naturel et humain. Les domaines concernés sont les suivants : eau, sols, climat, air, environnement marin, urbain et rural, traitement des déchets, recyclage, technologies propres, sûreté des produits chimiques, ...



Évaluation, vérification et expérimentation des technologies : méthodes et outils d'évaluation des risques liés à l'environnement, analyse du cycle de vie des procédés, des technologies et des produits, plateformes technologiques (chimie, eau, assainissement), ...

– Outils d'observation et d'étude de la Terre.

- **Le thème Énergie** s'articule autour de 9 axes de recherche :
 - Hydrogène et piles à combustible.
 - Production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables.
 - Production renouvelable de combustibles.
 - Utilisation de sources d'énergie renouvelables pour le chauffage et le refroidissement.
 - Captage de CO₂ et technologies de stockage pour la production d'électricité avec un très faible niveau d'émissions.
 - Technologies de charbon propre.
 - Réseaux énergétiques intelligents.
 - Rendement énergétique et économies d'énergie.
 - Connaissances au service de la politique énergétique.
- **Le thème Transport** s'articule autour de 3 axes de recherche :
 - Aéronautique et transport aérien.
 - Transport durable de surface (rail, route et voies navigables).
 - Appui au système européen de navigation mondiale par satellite (Galileo) et au service européen géostationnaire complémentaire de la navigation (Egnos).

Des programmes de travail (*workprogrammes*) annuels viendront préciser les sujets et les plannings des appels à projets sur ces différents axes de recherche.

Le programme capacités offre lui aussi des opportunités pour les éco-technologies, en particulier avec les volets « Recherche au profit des PME » (avec un budget de 1 336 M €) et « Régions de la connaissance » (126 M €).

Ces deux volets devraient permettre, d'une part, aux PME de s'impliquer plus facilement dans des projets européens de recherche (projets coopératifs et projets collectifs) et ainsi mieux exploiter leur potentiel en matière d'innovation et d'autre part, d'encourager les régions européennes à mettre en place des partenariats afin de renforcer leur potentiel de recherche et élaborer des plans d'action régionaux pour la recherche et l'innovation.

Modalités de mise en œuvre

Plusieurs modes de financement aux projets sont prévus ; ils pourront être utilisés seuls ou combinés.

- **Projets en collaboration** (ex. : projets de recherche ciblée et projets d'intégration) : projets de recherche exécutés par des consortiums réunissant des participants de différents pays visant à développer de nouvelles connaissances, de nouvelles technologies.
- **Réseaux d'excellence** : organismes de recherche qui intègrent leurs activités dans un domaine donné dans le cadre d'une coopération à long terme.
- **Actions de coordination et de soutien** : activités visant à coordonner ou appuyer des actions ou des politiques de recherche (mise en réseau, échanges, études, conférences, etc.).
- **Soutien à la recherche exploratoire – projets individuels** : projets de recherche exploratoire proposés par des chercheurs et des équipes de recherche.
- **Soutien en faveur de la formation des chercheurs et de l'évolution de leur carrière**, actions du programme Marie Curie.
- **Recherche au profit de groupes particuliers (notamment les PME)** : projets de type recherche coopérative (projets CRAFT) et collective.

Par ailleurs, la Communauté propose de soutenir des initiatives de grande échelle à financements multiples :

- Contribution financière pour la mise en œuvre conjointe et intégrée de programmes de recherche nationaux bien identifiés (sur la base de l'article 169 du traité).
- Contribution financière pour la mise en œuvre **d'initiatives technologiques conjointes** pour atteindre des objectifs qui ne peuvent pas l'être avec les régimes de financement classiques (instruments sur la base de l'article 171 : soutien du programme cadre, prêts de la BEI, capital risque).



- Contribution financière pour le développement de nouvelles infrastructures d'intérêt européen (instruments : subventions nationales, programme cadre, fonds structurels, prêts de la Banque européenne d'investissement).

Un objectif de 15% de PME présentes dans les projets a été fixé. Ces PME pourront être soutenues jusqu'à 75% de leurs dépenses éligibles (contre 50% maximum pour les autres).

Contact et informations

Des points de contact nationaux (PCN) ont été nommés pour chacun des volets du PCRD. L'ADEME intervient en tant que PCN sur les thèmes de l'environnement et l'énergie (voir p. 30). La liste complète des PCN français est disponible sur le site www.eurosfaire.prd.fr

Lien avec les directions générales concernées :

http://ec.europa.eu/research/index_fr.cfm

www.cordis.europa.eu/fr/home.html

Au niveau français :

www.eurosfaire.prd.fr/7pc/

Contactez l'ADEME :

ncp-pcn@ademe.fr

ou

www.ademe.fr, rubrique « Europe et Monde »

Structure du 7^e PCRD

Coopération

- | | |
|--|--|
| 1. Santé | 6. Environnement (changement climatiques inclus) |
| 2. Alimentation, agriculture et biotechnologie | 7. Transports (aéronautique comprise) |
| 3. Technologies de l'information et de la communication | 8. Sciences socio-économiques et humaines |
| 4. Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production | 9. Sécurité |
| 5. Énergie | 10. Espace |

Idées

Personnes

Capacités

Infrastructures de recherche	Recherche au profit des PME	Régions de la connaissance	Potentiel de recherche	La science dans la société	Activités de coopération internationale
------------------------------	-----------------------------	----------------------------	------------------------	----------------------------	---

Activités non nucléaires du CCR

